

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 7 JUIN 2023 à 19H00**



N° 045/2023 – Projet de restructuration de la salle des fêtes : approbation du plan de financement prévisionnel et demandes de subventions

Conseillers en exercice : 28 – Présents : 26 – Excusé avec Pouvoir : 1 – Absente : 1 – Votants : 27

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 7 JUIN, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 1^{er} juin 2023**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BOUVARD Patrick, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, CORBAUX Samuel, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GARÇON Françoise, GONGUET Nathalie, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

ETAIT EXCUSÉ AVEC POUVOIR :

Monsieur MIRALLES Bruno (pouvoir donné à Rita MONTEIRO)

ETAIT ABSENTE :

Madame JACQUET Aude

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Le Maire rappelle que la commune a la possibilité de mobiliser des subventions pour financer le projet de restructuration de la salle des fêtes. Le Département a d'ores et déjà notifié à la commune l'attribution de deux subventions au titre du Contrat de territoire 2021-2023 pour un montant total de 343 852€.

Sur la base de l'avant-projet définitif approuvé en Conseil municipal le 29 mars, le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

| DEPENSES | en € HT | RECETTES | en € |
|--|------------------|--|------------------|
| Annonces légales | 5 600 | État (DETR ou DSIL - 10 %) | 350 000 |
| AMO-Diagnostics-CT-CSPS-Divers | 133 445 | Région (Contrat Région - 17 %) | 580 000 |
| Maîtrise d'œuvre Bâtiment | 307 706 | Département (Contrat de Territoire - 10 %) | 343 853 |
| Travaux Bâtiment | 2 540 000 | GBA (PET – 15 %) | 500 000 |
| Maîtrise d'œuvre et CSPS réseau de chaleur | 5 930 | Sous-total subventions (52 %) | 1 773 853 |
| Travaux réseau de chaleur | 54 097 | | |
| Travaux VRD/EV abords salle des fêtes | 200 000 | Emprunt (48 %) | 1 622 925 |
| Actualisation des prix | 150 000 | | |
| Totaux | 3 396 778 | Totaux | 3 396 778 |

Le Maire rappelle que le projet intègre :

- un volet "rénovation énergétique" important (éclairage Led, remplacement des VMC, isolation, installation de 60 m² de panneaux photovoltaïques [autoconsommation], etc.),
- une utilisation significative de bois principalement pour les murs et la charpente du bâtiment (volonté de privilégier du bois local et de réemployer in situ le parquet de la salle des fêtes existante),
- 1469 heures d'insertion réparties dans 14 des 19 lots du marché de travaux dans le souci de mener une véritable politique d'achat responsable (accompagnement de la commune et des entreprises retenues par une facilitatrice des clauses sociales de Grand Bourg Agglomération tout au long du chantier).

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

ADOpte les modalités de financement de l'opération de restructuration de la salle des fêtes,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET

